

COMPTE-RENDU

Réunion de quartier Côté Larmont, Les Pareuses, Rue des Lavaux, Le Toulombief

Lieu : École Cordier

Rédacteur : Benjamin Mathiot

Date : Mardi 26 novembre 2024

Heure : 20h

- **Présentation des statistiques Thelma**

Benjamin Mathiot, agent chargé de l'organisation des réunions de quartiers, présente les chiffres de l'application Thelma (ex-Tell My City) depuis le 26 mars 2021, date de lancement du projet à l'échelle de la ville :

- 2611 signalements
- 89% traités/terminés
- 2 signalements par jour en moyenne
- 492 utilisateurs actifs (hausse d'environ 80 utilisateurs par rapport à l'année 2023)
- 3 principales préoccupations
 - Voirie/circulation
 - Propreté
 - Éclairage / électricité

Focus sur ce quartier :

- 102 utilisateurs
- 321 signalements ou sollicitations citoyennes
- 88% terminés
- Voirie et circulation en priorité

Monsieur le Maire incite à utiliser Thelma pour faire intervenir les services et invite également l'ensemble des Pontissaliens et Pontissaliennes à s'inscrire aux différents moyens de communication de la Ville de Pontarlier et de la Communauté de Communes du Grand Pontarlier (Sms info, newsletters, etc) afin de rester informé.

Plus d'informations sur Thelma : <https://www.ville-pontarlier.fr/page/vivre-a-pontarlier/vie-quotidienne-2/tell-my-city>

Plus d'informations sur les moyens de s'informer gratuitement : <https://www.ville-pontarlier.fr/page/votre-mairie/vous-informer/les-moyens-de-communication>

- **Signalements envoyés en amont de la réunion**

- **Signalement N°1 :**

- Balayeuses 3 fois pour l'année. 1^{er} passage suite à la peinture au sol, 2nd passage une montée rapide, 3^e passage balayage que du côté pair.
- Grilles égouts regards sur la chaussée environ 70% bouché par différents détritrus.
- Y a-t-il de la prévention de nettoyage du ruisseau des Lavaux et du Toulombief jusqu'à leur source ?
- Arbres bas du Toulombief (pirouette) à quand l'abattage ou autres, déjà de grosses branches au sol (danger). Merci de vos réponses.

- **Réponse de Monsieur le Maire :**

- Le balayage du Centre-Ville est plus régulier qu'en périphérie, malgré cela la balayeuse doit passer dans vos rues une à deux fois par an Nous allons faire remonter l'information à la Direction de la Voirie et des Espaces Publics (DVEP).
- Les feuilles sont tombées très soudainement et la pluie est ensuite tombée très rapidement, ce qui peut créer des bouchons. Nous faisons remonter l'information à la Direction Eau

Assainissement (DEA).

- Des opérations de curage de la DEA et de la DVEP sont menées régulièrement. Beaucoup de règles sont à respecter s'agissant des cours d'eau : niveau de l'eau, aspect piscicole, nidification, etc. Nous avons donc des autorisations à demander : police de l'eau, Office Français de la Biodiversité également. Pour rappel, il y a une coresponsabilité avec les propriétaires riverains (propriétaire pour moitié du ruisseau dans ce cas).
- Tous les ans nos services mais aussi un organisme spécialisé identifient les arbres présentant des risques dans la Collectivité. Il n'est pas prévu d'abattre ces arbres pour le moment : ils ne sont pas identifiés comme étant dangereux. Nous restons malgré tout vigilants au regard de la taille de ces arbres.

- **Signalement N°2 :**

- Le lotissement prévu entre rue Debussy et rue Colin est-il toujours d'actualité ? Si oui, pour quand ? Une route sera-t-elle prévue pour rejoindre la rue Colin depuis la rue Monge ?
- Nous avons entendu parler d'un projet de voie verte dans ce même secteur. Pouvez-vous nous en parler svp ?

- Réponse de Monsieur le Maire :

- Le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal Habitat (PLUIH) est entré en vigueur depuis le 16 août dernier et a permis d'identifier cet espace comme étant à urbaniser. Il est donc bien prévu d'aménager un nouveau quartier. Cela correspond à un objectif de limitation de l'étalement urbain dans l'idée de reconstruire la ville sur elle-même (obligation des communes pour préserver les terrains agricoles et naturels). Il y aura bien une nouvelle rue entre le point d'apport volontaire en bas de la rue du 3^e RTA et le Grandvallier. Concernant les logements, il s'agira de petit habitat collectif (8-10 logements) et de l'individuel.
- Une OAP (opération d'amélioration programmée) est en place : nous devons mettre en place des zones de mobilité active. Cette zone deviendra donc une zone de modes actifs (modes doux).

- **Signalement N°3**

- Avenir de la rue du Commandant Valentin : l'asphalte du début de la rue a été refait, parfait mais la signalisation horizontale et verticale sera-t-elle adaptée à la circulation actuelle notamment entre 16h30 et 18h30 où passe près de 30% du trafic des frontaliers (vitesse, double stop, places de parking etc.) ?
Quid du projet de piste cyclable apparu dans le nouveau plan de circulation à venir ?
- Rénovation du Grand Cours
Étant riverain bien que n'étant du quartier Centre-Ville, son aménagement m'importe, où en est le projet ? L'état actuel laisse fortement à désirer. Esthétiquement mais sécuritairement également.
- État d'avancement des consultations et solutions d'aménagement de la place St Claude sur la RN 57
Sans solution l'aménagement en amont entre les Rosiers et Malraux ne servira à rien. On agrandit le cône de l'entonnoir sans agrandir le tube, ce qui n'améliore pas le débit.

- Réponse de Monsieur le Maire :

- La signalétique va être refaite. Le Plan de Circulation et Stationnement (PCS) n'est pas encore voté, il le sera en début d'année 2025 et permettra de répondre à ces problématiques.

- Réponse de Madame Aktas-Leroux, élue à la Communication et aux Relations Publics et en charge du dossier Aires de jeux :

- Concernant le Grand Cours, l'aire de jeux n'est plus adaptée à la demande et n'est plus aux normes. Une nouvelle aire de jeux sera créée au fond à droite du Grand Cours. Elle sera constituée de structures bien plus importantes pour les 8/10 ans. Début des travaux en 2025 et une livraison prévue au 2nd semestre 2025. L'aire de jeux sera close et interdite aux

habitants.

- Réponse de M. le Maire :
 - Plus globalement pour le Grand Cours, ce réaménagement poursuit plusieurs objectifs : le sécuriser (surveillance et vidéosurveillance), garantir une zone multi activités arborée, permettre l'inclusion des Personnes à Mobilité Réduite (PMR). Nous voulons créer un endroit propice aux sorties en famille.
 - Le carrefour St Claude est à la fois un sujet traité dans le dossier RN 57 et dans le Plan de Circulation et de Stationnement (PCS). Nous allons tester des interdictions de tourne à gauche, ou de tourne à droite. C'est à travers ces tests que nous trouverons des solutions pérennes.

- **Informations générales**

- **Plan de Circulation et de Stationnement (PCS)** : rappel de la restitution publique du 24 septembre 2024.

Une nouvelle période de concertation s'ouvre en interne avec les différentes commissions mais également à l'externe avec les associations et particuliers qui souhaiteraient s'exprimer. Volonté politique que le Conseil Municipal présente le PCS début 2025.

2025 sera une année test : un exemple donné de la rue Junod qui passerait en sens unique du tennis à l'espace Pourny afin que la population priorise le passage par la RN 57. Aucun coût pour la Collectivité qui pourra tirer des conclusions de ces essais.

Plus d'informations : <https://www.ville-pontarlier.fr/articles/plan-de-circulation-et-de-stationnement>

- **Travaux de la RN 57** : ces travaux ne sont plus un projet mais une opération dont le financement est acté. Les travaux de démolition débuteront avant la fin de l'année pour une durée prévue de 18 mois. Une coordination globale avec les autres travaux qui pourraient être effectués dans la même période est prévue. Rappel des travaux : doublement de la voie d'entrée de la Suisse vers la France (prolongement de la RD 437), création d'un rond-point à hauteur de l'embouchi, création d'une troisième voie depuis le toboggan des Rosiers jusqu'au rond-point Malraux, aménagements depuis le carrefour du pont St Claude jusqu'au carrefour de la gare (élargissement d'une troisième voie).
- **Centre aquatique** : Les appels d'offres (24 lots) sont lancés. Les réponses sont attendues pour fin janvier. Les travaux devraient donc démarrer au printemps 2025 pour une fin de travaux attendue au 1^{er} semestre 2027. Il s'agit d'un projet majeur de près de 30 millions d'euros.

Plus d'informations : <https://www.grandpontarlier.fr/centre-aquatique/>

- **PLUIH (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal d'Habitat)** : mis en application depuis le 16 août. Les dossiers déposés sont donc désormais instruits au regard de ce PLUIH.

Plus d'informations : <https://www.grandpontarlier.fr/pluih-vote/>

- **TEOMI (Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères Incitatives)** : première année où la TEOMI est perçue par la Collectivité. Un service a été mis en place pour répondre à vos questions : cliquez [ici](#) pour en savoir plus sur ce service.

[En savoir plus sur la TEOMI](#)

[Créer un compte sur le portail en ligne](#) (pour connaître le nombre de levées effectuées par exemple).

La TEOMI intègre les rénovations et créations de nouveaux points d'apport volontaire. Il est également prévu la réhabilitation de la déchetterie pour une mise aux normes.

En cas de question, la Communauté de Communes du Grand Pontarlier est à votre écoute du 1er septembre au 15 novembre 2024 selon les modalités suivantes :

- **portail web usager - TEOMI** : pour vous inscrire, connaître le nombre de vos levées, ...
- **par mail** : teom-teomi@grandpontarlier.fr
- **par téléphone**, de 8h30 à 12h, les lundis, les mercredis et les vendredis au 03 81 38 84 78
- **en permanence physique**, sur rendez-vous, au siège de la Communauté de Communes du Grand Pontarlier (22 Rue Pierre Déchanet) les lundis et les mercredis de 13h30 à 17h et les vendredis de 13h30 à 16h30.

Remplacement de 100% des Points d'apport volontaire grâce à la TEOMI, mais aussi réaménagement de la déchetterie (projet présenté au 1^{er} trimestre 2025).

- **SDIE (Schéma Directeur Immobilier Énergétique)**

Les arbitrages concernant l'Ilot Lallemand (permis de démolir obtenu dernièrement) et la maison Chevalier, mais aussi la Chapelle des Castors, ou encore la maternelle Vannolles, seront présentés le 16 décembre dans le cadre du SDIE avec un vote en Conseil Municipal.

- **Le crématorium :**

Le crématorium de Pontarlier est un projet privé qui ne dépend pas de la Collectivité. La SPL est autonome dans ce projet, la CCGP, Arçon et Labergement-Sainte-Marie sont constitutives du capital de départ, la CCGP est également caution, mais la décision ne lui incombe pas. La SPL a réservé officiellement une parcelle aux Gravilliers (tranche 3).

Ce crématorium est prévu pour faire face à un besoin de plus en plus important, il rayonnerait de Maiche à Chapelle des Bois, de Valdahon à la frontière. La création est prévue pour juin 2026.

- **Questions en direct**

- Concernant les bouches d'égout, dans la rue du Commandant Valentin, certaines grilles sont bouchées par l'herbe qui pousse. S'il pleut fortement, cela débordera. Il s'agit bien du domaine public.
- Réponse de Monsieur le Maire :
 - C'est noté, nous faisons remonter l'information aux services. **Signalement Thelma N° 2760**
- Il y a un problème de stationnement rue Chopin entre l'Helvetia et la rue du Crêt : il y a un grand virage et les voitures stationnent à cet endroit. Cela me semble dangereux.
- Réponse de Monsieur le Maire :
 - Nous transmettons l'information aux services. **Signalement Thelma N°2761**
- Des canettes et détritres sont jetés aux abords des routes du Larmont.
- Réponse de Monsieur le Maire :
 - Nous allons le signaler. **Signalement Thelma N°2762**
- Cela concerne davantage La Cluse-et-Mijoux, au niveau de l'ancienne ferme des Jeantets, au croisement pour aller au Gounefay, il n'y a pas de panneau. Qui est prioritaire ?
- Réponse de Monsieur le Maire :
 - Il s'agit d'une priorité à droite (code de la route). Il faudrait installer une signalétique verticale. Nous notons le point. **Signalement Thelma N°101614**

- La question du stationnement vers le dojo pour les habitants est problématique et même dommageable (certains s’amusent à abimer les véhicules).
- Les propriétaires de chiens laissent leurs animaux déféquer et ne ramassent pas.
- Réponse de Monsieur le Maire :
 - Concernant les animaux, il y a eu du progrès. Malgré tout c’est un problème de civisme. Pour pouvoir verbaliser, il faut prendre en flagrant délit et c’est là toute la difficulté.
- Réponse de Monsieur Grosjean, élu en charge de la circulation et du stationnement :
 - Nous allons être amenés à réglementer la durée de stationnement des véhicules afin d’éviter les véhicules dits tampons. Tout cela entre dans le cadre du Plan de Circulation et de Stationnement, ce qui nous amène à mener une réflexion sur l’extension des zones bleues.
- Dans la rue Frederic Chopin, le stationnement et la circulation rapide sont problématiques.
- Le trottoir dans cette même rue n’a pas été désherbé et est inutilisable, cela pose de réels problèmes d’accessibilité également.
- Réponse de Monsieur le Maire :
 - Concernant le désherbage, nous avons supprimé l’utilisation des produits phytosanitaires. Pour remplacer l’usage de ces produits, nous allons acquérir une balayeuse avec une brosse à dent dur qui pourra arracher l’herbe en bordure de trottoir. Pour rappel, l’herbe poussant à l’angle du trottoir et de la maison est à la charge du propriétaire/syndic. Ce qui pousse à l’angle de la bordure du trottoir et de la chaussée est à la charge de la Ville. Nous faisons remonter l’information aux services : **Signalements Thelma N°2763 et 2764**
- Le revêtement du quai bas du Grand Cours est impraticable.
- Réponse de Monsieur le Maire :
 - Il existe des lois et restrictions concernant le lit des rivières.
- Un parking sous-terrain a-t-il été prévu à l’Ilot Lallemand ?
- Réponse de Monsieur le Maire :
 - Oui, entre 40 et 50 places seront créées et dédiées aux logements et aux besoins des services publics (la médiathèque). Ce ne sera pas un parking public, mais un parking répondant aux besoins propres aux bâtiments alentours.
- Que vont devenir les jardins des Pareuses ?
- Réponse de Monsieur le Maire :
 - Le PLUIH a défini cette zone comme étant à urbaniser à terme. Dans 8 à 10 ans, un nouveau quartier verra donc le jour. Il y aura de l’individuel et du petit collectif. Les jardins seront transférés en face. Nous faisons face à des contraintes administratives et entamons les démarches.
- Pourquoi ne peut-on pas se rendre à pied à la déchetterie ?
- Réponse de Monsieur le Maire :
 - Cela est lié au règlement intérieur, et notamment pour des raisons de sécurité et du fait d’une déchetterie vieillissante. De plus, le véhicule permet de vérifier que l’usager a bien sa vignette et est bien de la Collectivité.

- Que signifient les croix jaunes vers le parking du bas de la rue Colin ?
- Réponse de Monsieur le Maire :
 - Ces croix jaunes sont des arrêts minute qui avaient été mises en place pour que les parents puissent déposer les enfants. Souvent des véhicules stationnent sur ces croix. Il faudra donc verbaliser. La verbalisation sera accrue dans le cadre du Plan de Circulation et de Stationnement.
- Auriez-vous des chiffres sur les incivilités en trottinette électrique ?
- Réponse du Commandant Trousseau :
 - Ces incivilités sont croissantes. Nous travaillons de concert avec la Police Municipale à des opérations de verbalisation.
- Serait-il possible d'installer un miroir au niveau de la maison « anciennement de chez Boton » dans la rue du Commandant Valentin ?
- Réponse de Monsieur le Maire :
 - Le miroir est une aide, mais il est parfois difficile d'évaluer les distances avec le miroir.
Signalement Thelma N°2765
- La barrière devant l'école Cordier est rouillée. C'est dangereux car elle n'est même plus stable.
- Réponse de Monsieur le Maire :
 - Nous faisons remonter l'information aux services. **Signalement Thelma N°2766**
- Concernant le stationnement à Pontarlier, avez-vous prévu de construire des parkings ?
- Réponse de Monsieur le Maire :
 - En bas de la rue Colin, la Collectivité a fait l'acquisition de la maison à gauche. Un permis de démolir est affiché car nous avons comme projet de créer une route qui rejoindra la rue de Joux. Et c'est à cet endroit, entre la rue Colin et la rue de Joux, qu'un nouveau parking verra le jour.